

RAPPORT BUDGETAIRE 2022

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2022

1) *Budget 2022 : la poursuite du changement dans un environnement toujours incertain*

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte sanitaire qui demeure incertain quant à ses répercussions économiques et sociales sur notre territoire, sur la population de notre ville qui est déjà touchée par de nombreuses fragilités et sur la continuité des services publics. Malgré une évolution positive, avec un taux d'incidence relativement contenu ces dernières semaines, la situation reste aléatoire et invite à la prudence. C'est pourquoi la municipalité a décidé de maintenir des crédits élevés en faveur de la santé, de la solidarité et du lien intergénérationnel afin de préserver le lien avec les habitants les plus vulnérables.

De plus, ce budget qui est présenté avec les prochaines échéances électorales, d'avril et de juin, qui pourraient avoir des conséquences sur l'organisation future des collectivités territoriales et sur leurs architectures financières ; notamment dans le cadre de la relation entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT de Plaine Commune dont est membre la ville d'Aubervilliers.

Dans cette perspective, la municipalité a fait le choix de présenter un budget responsable et équilibré qui prend en compte les exigences qui ont été exprimées par les habitants lors des élections municipales de juin 2020.

D'une part, ce budget qui doit accompagner la transformation de notre ville est prioritairement orienté en direction d'actions qui permettront d'améliorer le cadre de vie à Aubervilliers, de mobiliser un écosystème innovant et créatif dans une ville qui deviendra apaisée et sûre.

D'autre part, ce budget reprend l'exigence de rigueur, de transparence de l'action publique voulue par la nouvelle majorité. La redéfinition des relations juridiques et financières avec les organismes associées qui a été annoncée en lien avec les partenaires se poursuit. Enfin, pour que notre ville redevienne attractive, la municipalité s'est engagée dans un programme de grands projets d'investissement, de nombreuses rénovations du bâti avaient été négligées lors des précédentes mandatures.

Cette dynamique doit se poursuivre afin de répondre aux besoins générés par la croissance démographique pour rattraper le retard en matière d'équipements publics destinés à offrir

des infrastructures performantes qui participent directement à l'amélioration de la qualité de vie des Albertivillariens.

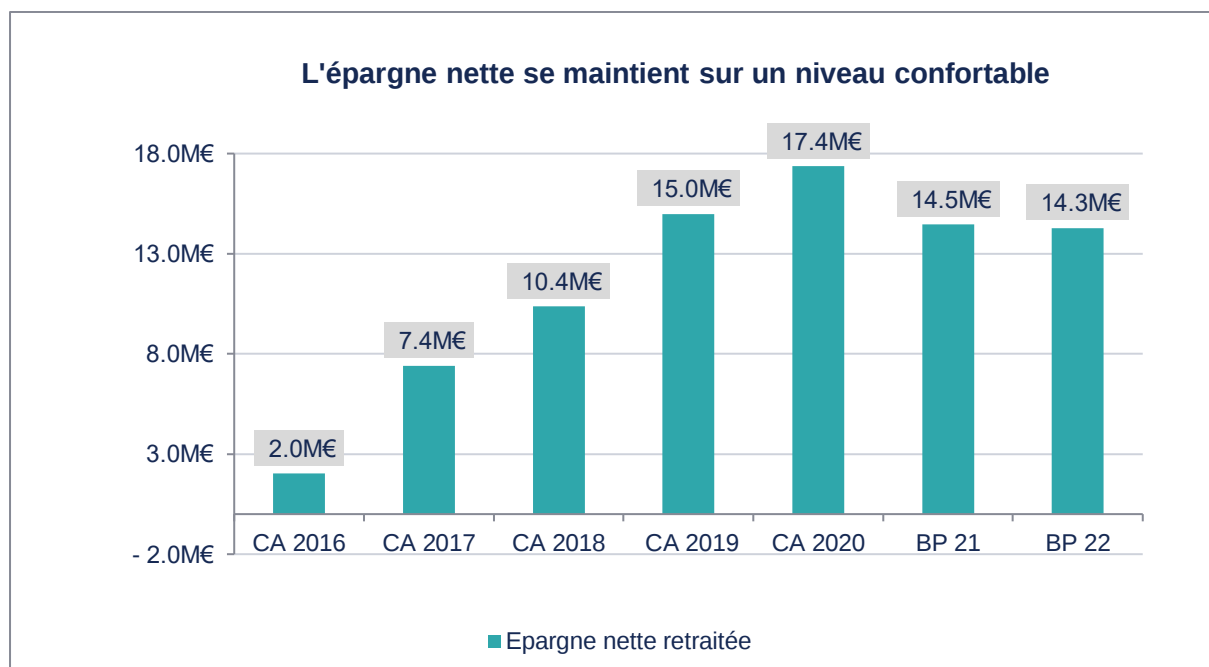
2) La Ville poursuit ses efforts d'investissements tout en maintenant sa capacité d'autofinancement

Pour 2022, le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget s'élève à **161,5 M€** (+1,4% par rapport au BP 2021) et celui des dépenses réelles de fonctionnement à **136,6 M€** (+2,4% par rapport au BP 2021).

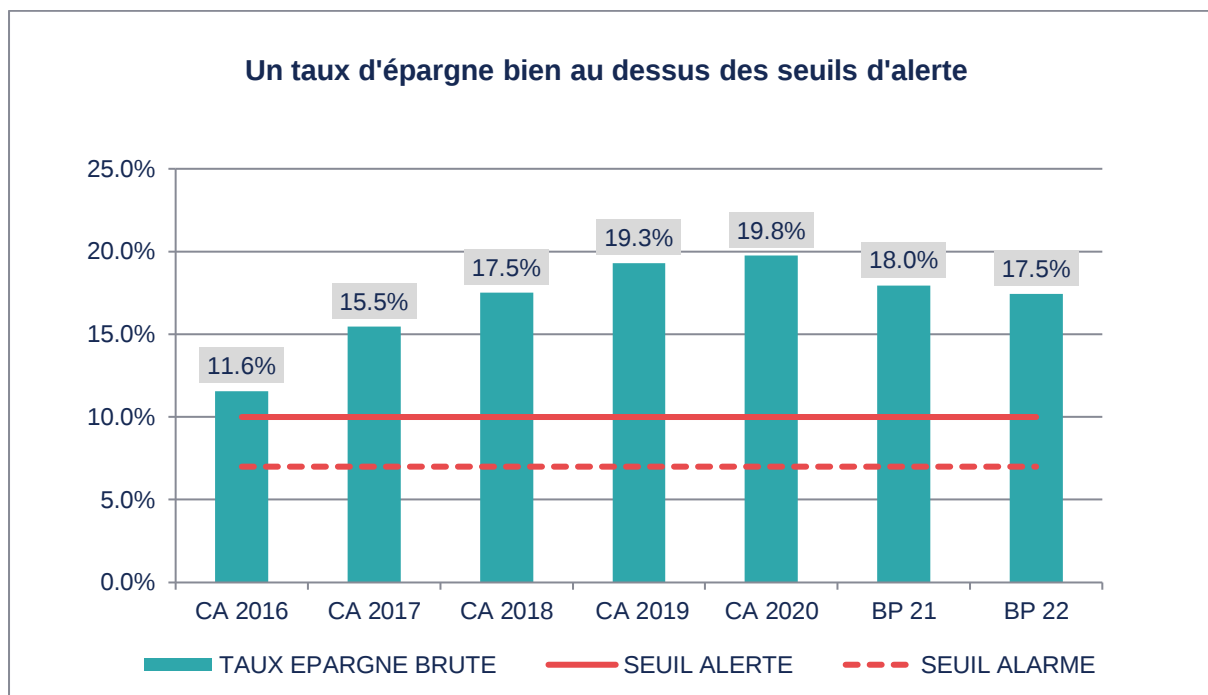
En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à **61,2 M€** et les recettes réelles à **36,2 M€, dont un emprunt d'équilibre à 20,5 M€**. Les opérations d'équipement s'établissent à près de 46 M€ (contre 35,3 M€ au BP 21) soit une progression de 30 %.

Cette évolution est liée à la nécessité pour la ville de compenser son sous-équipement en infrastructures et le besoin de rénover le bâti existant afin d'apporter un meilleur cadre de vie à la population, et ce, dans des domaines tel que le sport, l'enseignement, la petite enfance, la sécurité et la solidarité.

Malgré la progression des dépenses, et conformément à l'engagement de responsabilité pris par les élus, le niveau d'épargne nette, résultant des choix effectués dans le cadre de la préparation du BP 2022, reste performant et quasiment stable par rapport au BP 21.



Le taux d'épargne se maintient lui aussi bien au-dessus des seuils recommandés avec un taux au BP 22 de 17,5% (seuil d'alerte à 10%).



Aussi les choix des nouvelles dépenses engagées tant en fonctionnement qu'en investissement ne se sont pas fait au détriment de l'engagement en faveur d'une gestion responsable. Répondre aux attentes des habitants tout en maintenant la santé financière de la ville reste la priorité de l'équipe municipale. Cette gestion « en bon père de famille » apparaît d'autant plus nécessaire que plusieurs facteurs structurels pourraient menacer la capacité d'épargne :

- la progression des charges contraintes observée depuis plusieurs années ;
- la progression « naturelle » de la masse salariale liée en partie au déroulement de carrière des agents ;
- la montée en puissance rapide des charges induites par les nouveaux équipements (6 à 8 M€ supplémentaires en section de fonctionnement à l'horizon 2024) ;
- l'éventuelle mise en place d'un mécanisme de contribution des collectivités locales à la réduction de la dette publique notamment après la crise Covid.

Dans cette optique, les orientations budgétaires de la municipalité ont été fléchées vers les politiques publiques jugées prioritaires telles que : la sécurité, le cadre de vie, l'éducation, la solidarité, le sport et la culture.

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 136,6 M€, soit un budget en hausse (2,4%) par rapport au BP 2021. Cependant par rapport au Budget Total voté en 2021, c'est en quasi stabilité que se présente le BP 2022 (-0,5% par rapport au BT 2021).

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	évolution BP22 / BP 21
014	Atténuation de produits	3 000 €	1 500 €	-50,0%
011	Charges à caractère général	19 388 368 €	21 896 226 €	12,9%
012	Charges de personnel et assimilées	72 605 106 €	73 502 230 €	1,2%
65	Autres charges de gestion courante	36 403 669 €	36 858 619 €	1,2%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		128 400 143 €	132 258 575 €	3,0%
66	Charges financières	4 111 648 €	3 860 469 €	-6,1%
67	Charges exceptionnelles	912 994 €	458 094 €	-49,8%
022	Dépenses imprévues		- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		133 424 785 €	136 577 138 €	2,4%

Cette hausse s'explique par deux phénomènes :

Les charges à caractère général qui se présentent en hausse de +12.9% dont une grande partie est due à la prévision d'augmentation des tarifs de fluides et des contrats de maintenance. Ces inscriptions sont des prévisions, mais le contexte actuel amène à être prudent quant à ces montants.

Les charges de personnel sont ajustées au montant voté au cours l'exercice 2021 soit 73.5M€. Cependant, cette hausse de 1.2% reste inférieure à l'augmentation attendue dans le cadre du glissement vieillissement technicité dans la fonction publique pouvant approcher les 2%.

Par ailleurs, il est à noter **la baisse continue des charges financières** du fait du désendettement de la Ville.

1) Les charges à caractère général (Ch. 011) qui s'élèvent à 21,9M€ au BP 2022 progressent sous l'effet de la forte augmentation des charges contraintes

Les charges à caractère général progressent de +12,9 % par rapport au BP 2021.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	évolution BP22 / BP 21
011	Charges à caractère général	19 388 368 €	21 896 226 €	12,9%

Cette inscription conséquente s'explique pour près de la moitié de son montant par la prise en compte des hausses sur les prix du gaz, de l'électricité ainsi que des indices au sein

des contrats de maintenance. En effet, en fonction des contrats, ce sont des pourcentages conséquents d'évolution qui sont attendus sur les charges d'entretien des bâtiments et les dépenses de fluides :

- **Les contrats de maintenance se présentent avec une hausse de 2,5%**, soit +60k€ par rapport au BP 2021 ;
- **Les tarifs de l'électricité sont annoncés avec une hausse du SIPPEREC de près de 20%**. Une augmentation des installations à prendre en charge est également à noter impactant ainsi le périmètre (nouveaux bâtiments, augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance, installation de climatiseurs). Le BP 2022 se présente avec une inscription de +286k€ sur ce poste.
- **Les tarifs du gaz sont également annoncés en hausse en moyenne de +36%**, par rapport au BP 2021 suivant les différents contrats. En outre, la hausse de périmètre du fait de l'inauguration de nouveaux bâtiments contribue à l'augmentation de cette inscription, soit +550 k€ en 2022.

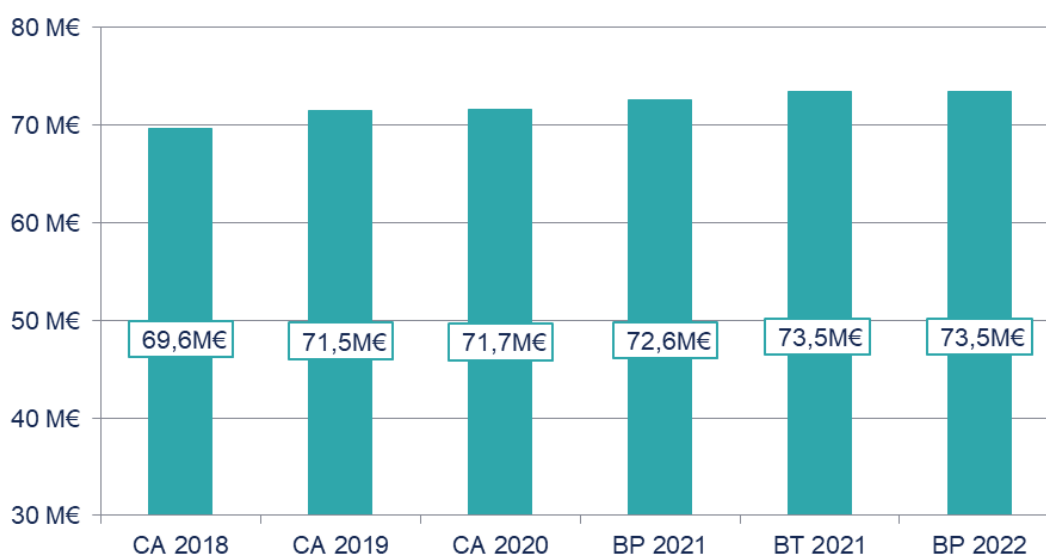
Cependant, malgré ces hausses la municipalité fait le choix de poursuivre sa politique en maintenant et en soutenant davantage certains secteurs :

- dans le domaine du social : **les crédits à destination de la régie d'hébergement sont renforcés** au regard de l'état du parc locatif albertivillariens (+112k€). De plus, **une 3^{ème} Maison pour Tous est en projet au marché du Vivier**, 2022 permettra de développer des actions de préfiguration au sein du quartier (+75k€).
- dans le domaine de l'éducation et de l'enfance : **le dispositif des cités éducatives poursuit sa première année de mise en place (+219k€)** et s'échelonne sur les 3 années à venir. Des recettes sont perçues en parallèle par l'Etat pour la mise en place des actions (+213k€). **L'inauguration de la nouvelle école Malala Yousafzaï en novembre dernier a permis l'ouverture de deux centres de loisirs en son sein**. Des moyens lui sont ainsi alloués (+84k€). Les dépenses de restauration scolaire passent à 3,61M€ du fait de la hausse de 12 centimes du prix du repas.
- dans le domaine de la réglementation et de la protection au sens large : par sécurité des crédits sont inscrits pour **assurer la protection des agents et du public face au Covid** (+101k€). **Les diagnostics bâtimementaires ayant trait à l'amiante doivent être régulièrement mis à jour**. Il est envisagé de commencer cette année, cette révision devant s'étaler sur 5 années (+50k€). **La commune doit se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS)** : document réglementaire encadrant la gestion des risques (+50k€). Par ailleurs, **le domaine de la formation est renforcé** pour mieux développer les compétences des agents (+93k€).

2) Une volonté affirmée de maîtrise de la masse salariale (Ch. 012)

Le budget consacré à la masse salariale est quasi stable par rapport à 2021, témoignant de la **volonté de l'équipe municipale de maîtriser l'évolution de ce poste de dépenses qui représente 53,8% des dépenses réelles de fonctionnement** et qui, sans politique volontariste, progresse « naturellement » sous l'effet du déroulement de carrière des agents et de mesures exogènes telle que la mise en place du RIFSEEP qui sera effectif pour l'ensemble des agents en 2022.

Maintien de la masse salariale au niveau du BT 2021



Dans ce contexte, la stabilisation des dépenses de masse salariale implique une gestion rigoureuse des ressources humaines. En effet, depuis 2018 les dépenses de personnel ne cessent d'augmenter, seulement en moyenne cette hausse se maintient sous les 2% ce qui correspond à une trajectoire cohérente du glissement vieillesse technicité (GVT).

L'exercice 2021 a été marqué par la nécessité de réajuster les crédits de dépense de personnel notamment pour deux raisons :

- Le recours nécessaire aux remplaçants d'agents absents du fait de la crise sanitaire ;
- Les recrutements d'agents plus systématiques et réguliers sur les postes vacants ;

Ces justifications devraient pouvoir disparaître pour l'une, se réduire pour l'autre. Ainsi l'inscription 2022 ne prévoit aucune hausse par rapport à celle de 2021 et ce malgré la prise en compte de mesures réglementaires récentes et à venir :

- Le versement d'une indemnité de précarité pour les contractuels à la fin de leur contrat comme le prévoit la loi pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2021 ;

- Le déploiement d'un régime indemnitaire favorisant l'engagement des agents et permettant de limiter l'absentéisme (RIFSEEP) à l'ensemble des agents de la Ville accolé à la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail.

Par ailleurs, la mise en place d'un outil de pilotage efficace de la masse salariale durant l'exercice favorisera sa gestion.

3) Les subventions aux associations sont maintenues à un niveau similaire à celui du BP 2021. La hausse des dépenses inscrites au chapitre 65 (+1.2%) présente deux justifications

Le chapitre 65, qui regroupe les subventions et participations extérieures, affiche une hausse de +1,2% par rapport au BP 2021, qui s'explique par la hausse du FCCT et les ajustements effectués sur les subventions versées à l'Organisation en mouvement de la Jeunesse Albertivillarienne (OMJA) et à Aubervacances Loisirs (AVL).

	BP 2021	BP 2022	BP 22/21
65 - Autres charges de gestion courante	36 403 669 €	36 858 619 €	1,2%

L'exercice 2021 a été marqué **par la reprise d'excédents auprès de ces deux associations**, suite à la baisse d'activité entraînée par la crise du COVID 19. La loi prévoit en effet que les subventions versées par la Ville à des structures externes doivent financer des activités ou des projets précis. Dans cet esprit, les excédents n'ont pas vocation à alimenter les fonds propres des associations concernées. Il est ainsi difficile de comparer les exercices 2021 et 2022 car le périmètre n'est pas identique.

A cela s'ajoute la mise en place du nouveau fonctionnement de la CAF concernant le versement du Bonus Territoire dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse et impactant directement les subventions versées à ces deux associations. Si auparavant la Ville percevait pour reverser ensuite l'aide de la CAF à ces structures, la subvention est maintenant directement réceptionnée par les associations concernées, mais avec un calcul et des sommes différentes. Ainsi la municipalité a décidé de compenser à la hausse et à la baisse les évolutions de la subvention de la CAF.

Par ailleurs, dans le cadre de la municipalisation de l'association AVL au cours de l'année 2022, la subvention a été ajustée à 70% de son montant habituel. En effet l'activité de l'association s'étalera sur une année écourtée. Ce montant pourra être ajusté au budget supplémentaire en fonction des besoins de l'association.

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), quant à lui, évolue selon les critères d'évolution fixés par la loi, et s'élève à 19,1 M€. Pour rappel, le FCCT est le mode de

financement de Plaine Commune depuis 2016. Cette contribution contient une partie de fiscalité reversée qui augmente chaque année en fonction du taux de revalorisation national des bases fiscales.

	BP 2021	BP 2022	BP 22/21
Subventions aux associations	4 552 698 €	4 519 005 €	-0,7%

Hors subvention à AVL et à l'OMJA, les subventions aux associations sont quasi stables par rapport au BP 2021, témoignant de la volonté de la municipalité de soutenir un secteur qui joue un rôle essentiel en matière de lien social et contribue au dynamisme du territoire. La création d'un guichet unique, fruit de la réorganisation du second semestre 2021, facilitera l'accompagnement des associations partenaires.

	BP 2021	BP 2022	BP 22/21
Centre municipal de santé	1 789 030 €	1 800 000 €	0,6%
Conservatoire à rayonnement régional	2 236 928 €	2 236 928 €	0,0%
Aubermédiation	271 682 €	331 682 €	22,1%
Caisse des écoles	370 637 €	370 000 €	-0,2%
CCAS	1 265 975 €	1 238 900 €	-2,1%
Comité des œuvres sociales	500 958 €	524 913 €	4,8%
TOTAL	6 435 210 €	6 502 423 €	1,0%

Les dépenses liées aux établissements rattachés à la Ville ou dont la Ville est membre, sont en hausse de 0,9% par rapport au BP 2021 principalement du fait de la subvention versée au Groupement d'intérêt public Aubermédiation auquel fait partie la Ville. Un ajustement au regard des dernières embauches a été nécessaire. Pour davantage de clarté dans la relation avec le GIP, la rédaction d'une convention bilatérale est en cours.

Il est à noter, qu'à ce stade, **la contribution versée au centre municipal de santé n'est qu'une prévision** résultant de la différence entre les recettes attendues et les dépenses prévues. Elle pourra être ajustée à l'occasion du budget supplémentaire afin d'être au plus près des besoins générés par l'activité.

	BP 2021	BP 2022	BP 22/21
Brigade des sapeurs pompiers	1 637 000 €	1 647 000 €	1%
Cimetière intercommunal et services funéraires	334 560 €	326 600 €	-2%
Syndicat intercommunal de restauration collective (SIRESCO)	31 897 €	33 715 €	6%
Syndicat mixte des réseaux d'énergie (SM IREC)	80 000 €	16 600 €	-79%
VELIB	132 900 €	142 000 €	7%
Groupe scolaire intercommunal	45 000 €	45 000 €	0%
Contribution obligatoire aux écoles privées	206 890 €	196 568 €	-5%
TOTAL	2 468 247 €	2 407 483 €	-2,5%

Les participations obligatoires, en grande partie contraintes sont en légère baisse cette année du fait de la contribution au SMIREC et de celles versées aux écoles privées. La contribution au SMIREC est très variable d'une année à l'autre, la contribution se présente en décalage. Celle versée en 2022 correspond à l'exercice de référence de 2021.

De plus la contribution aux écoles privées se présente en baisse : seulement à compter de 2022 elle est versée en année civile. De plus une étude est en cours au sein de la direction sur le prix de revient de la scolarisation d'un élève en primaire. Ainsi ne connaissant pas encore les effectifs de la rentrée 2022, ni le rendu de cette étude elle sera réajustée en cours d'année au vu des résultats.

Ces baisses **compensent les hausses régulières que présentent certaines inscriptions**, comme la contribution à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou celle pour le fonctionnement des Vélib'.

4) Les charges financières sont en forte baisse (-6,1%) par rapport au BP 2021

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	évolution BP22 / BP 21
66	Charges financières	4 111 648 €	3 860 469 €	-6,1%

A ce stade, **les frais financiers liés à la dette sont prévus en forte baisse (-6,1%), soit 3,9 M€ pour 2022**. Il s'agit d'une prévision qui tient compte de la l'évolution des taux d'intérêts sur le marché d'une part, et du processus de désendettement de la Ville d'autre part. Le niveau d'endettement de la Ville ayant diminué sur la période 2014-2021, il conviendra de mesurer l'impact du désendettement sur les frais financiers au terme de l'année 2022.

III) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Dans un environnement économique toujours plus contraint, **l'optimisation des recettes de la ville est une nécessité**. La municipalité a toutefois fait le choix de ne pas réviser les tarifs des services aux familles ainsi que les taux d'imposition afin de ne pas alourdir les charges portées par les habitants déjà fortement impactés par la crise sanitaire.

Au BP 2022, **les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) progressent de 1,4% par rapport au BP 2021**. A ce stade, il ne s'agit néanmoins que de prévisions : en effet, la Ville n'a pas reçu, à ce jour, les notifications correspondant aux produits fiscaux et aux dotations pour 2022.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	BP 2022	Evolution BP/BP
013	Atténuations de charges	370 000 €	500 000 €	35%
70	Produits des services, domaines, ventes	10 431 329 €	9 919 556 €	-5%
73	Impôts et taxes	103 459 583 €	107 816 583 €	4%
74	Dotations, subventions et participations	42 322 356 €	41 351 044 €	-2%
75	Autres produits de gestion courante	886 739 €	796 030 €	-10%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		157 470 007 €	160 383 213 €	2%
76	Produits financiers	1 031 432 €	1 031 432 €	0%
77	Produits exceptionnels	730 977 €	104 700 €	-86%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		159 232 416 €	161 519 345 €	1,4%

1) HORS REFACTURATIONS DE PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS LIES A LA VILLE, LES PRODUITS DES SERVICES SONT EN BAISSSE DE -12,3%

Facialement, les recettes inscrites au chapitre 70 « produits des services, domaines, ventes » diminuent de -5%. Toutefois, afin de mieux évaluer la dynamique des ressources propres, il convient de retraiter les refacturations de personnels aux budgets annexes (article 70841), notamment pour le CMS.

Une fois ce poste retraité, la diminution des « produits des services, domaines, ventes » s'établit à -12,3% par rapport au BP 2021.

La baisse de cette ligne s'explique principalement par une estimation prudente suite aux impacts de la crise covid observés sur les recettes tarifaires. Ces dernières pourront être réajustées lors des prochaines étapes budgétaires en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

En effet, les inscriptions ont été faites par prudence sur la base du réalisé 2020-2021. A titre d'exemple, cela induit pour le service enseignement une baisse de recettes de 149 K€. Les lignes seront réinterrogées à plusieurs reprises au cours de l'année en vue de procéder aux ajustements nécessaires.

On notera par ailleurs, la suppression du produit des services de la crèche Kélébé pour 92,3 K€ qui est désormais versé directement au gestionnaire.

Les recettes de stationnement restent dynamiques (400 K€) tout comme le forfait post stationnement (1,1 M€) grâce à l'important travail réalisé par les services.

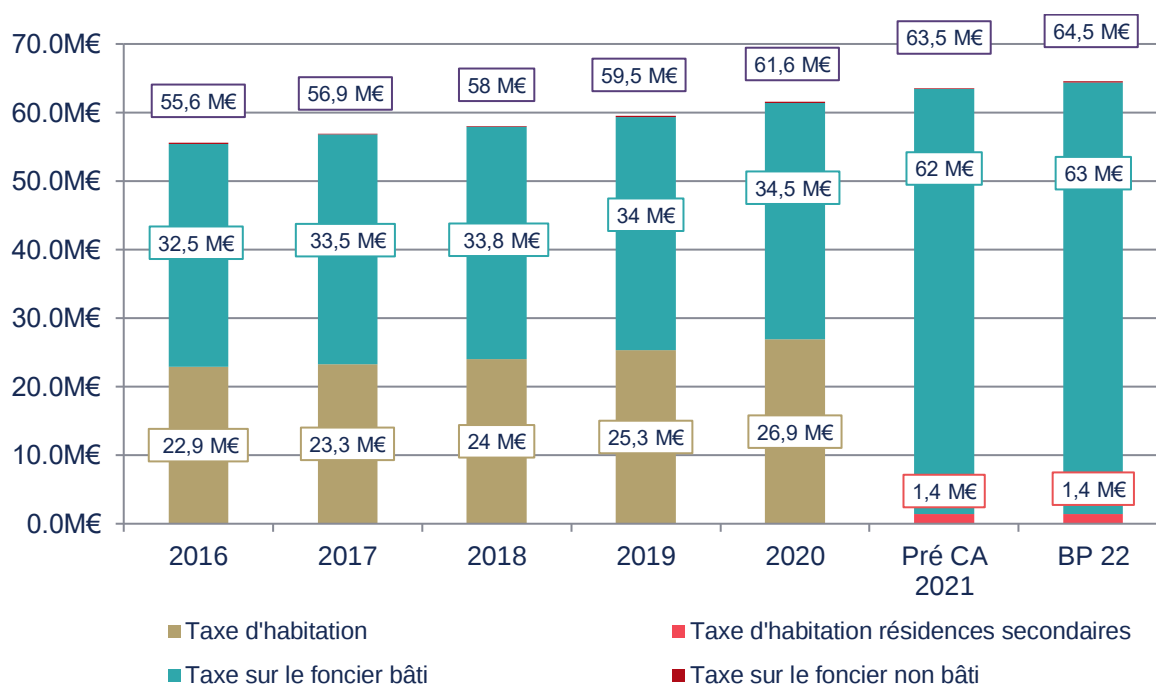
2) LES RESSOURCES FISCALES ET DE PEREQUATION PROGRESSENT DE 5,3% PAR RAPPORT A 2021

a) Les recettes fiscales

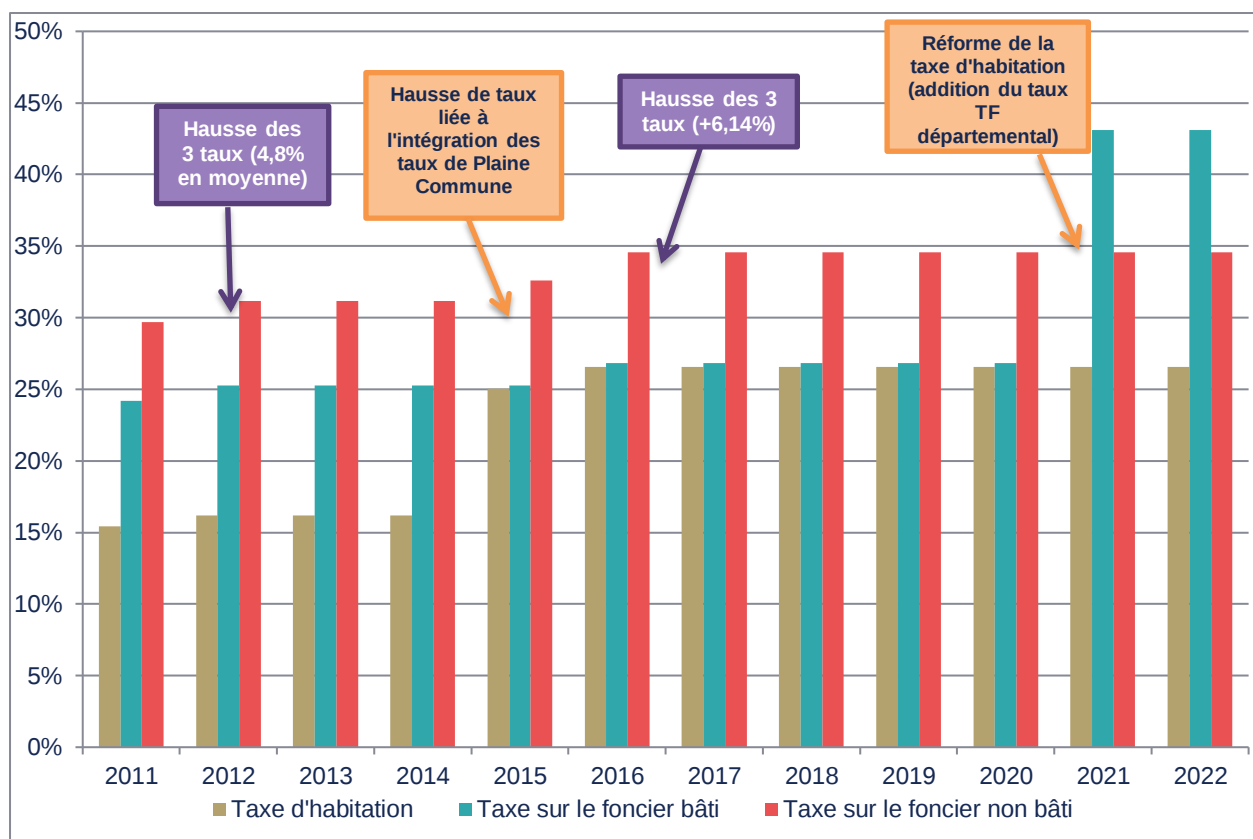
Pour 2022, le produit de la fiscalité directe locale augmente de +5,3% par rapport au BP 2021, et ce **sans hausse de taux**, pour deux raisons :

- L'intégration des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation (imputée auparavant au chapitre 74) disparaissent et sont réinjectées dans la masse de la fiscalité directe locale (compte 73111) via le coefficient correcteur.

- La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité qui s'établit à +3,4% en 2022 (contre 0,2% l'année dernière) en raison du dynamisme de l'inflation suite à la reprise économique post-covid.



Pour rappel, l'année 2021 marque l'entrée en vigueur du transfert de la part départementale de la taxe foncière au profit des villes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme a amené à modifier le taux de taxe foncière en additionnant au taux Ville le taux départemental. Cela reste totalement neutre pour les contribuables qui ne paieront plus de taxe foncière au département.



b) La péréquation verticale

Au titre de la **péréquation**, la Ville d'Aubervilliers est bénéficiaire de 2 fonds - le **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) **et le FSRIF** (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) - dont la progression est de plus en plus incertaine.

La loi de finances a maintenu pour 2022 un montant d'enveloppe globale stable pour ces deux ressources. L'évolution de ces recettes pour la ville d'Aubervilliers ne dépendra donc que des variables entrant dans le calcul de ces fonds de péréquation.

Par prudence, ces recettes ont été alignées sur les montants perçus en 2021 (2 M€ pour le FPIC et 10,15 M€ pour le FSRIF). Les notifications officielles intervenant traditionnellement après le vote du budget, un ajustement aura lieu lors des prochaines étapes budgétaires.

Au vu des montants réalisés en 2021, **les droits de mutation (article 7381) sont révisés à hauteur de 2,3 M€** (contre 1,5 M€ au BP 21).

L'attribution de compensation reste stable cette année encore à 27,5 M€ tout comme la taxe sur l'électricité (1,1 M€).

c) Les compensations fiscales impactées par les réformes gouvernementales

Comme décrit précédemment, la réforme de la taxe d'habitation a induit la suppression des compensations fiscales qui lui était liée (-2,7 M€ au BP 21), celles-ci étant réintégrées via le coefficient correcteur (au chapitre 73).

La réforme des impôts de production a entraîné une baisse du produit de taxe foncière des locaux industriels. En effet, les valeurs locatives utilisées dans le calcul de l'imposition sont divisées par deux. Il en résulte une perte de fiscalité pour la collectivité qui est compensée par l'Etat. Ainsi, la ligne « 74834 – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière » s'élève à 2,4 M€ au BP 22 contre 818 K€ au BP 21.

Enfin, au vu du retard observé dans les versements de la Préfecture, la dotation politique de la ville a été inscrite à 2,5 M€ par prudence (contre 3,2 M€ en 2021). Le montant pourra être ajusté en fonction des fonds effectivement reçus par la ville.

3) LES DOTATIONS SONT EN AUGMENTATION

La Ville perçoit principalement 2 dotations de l'Etat : **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Politique de la Ville (DPV).**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de 3 parts :

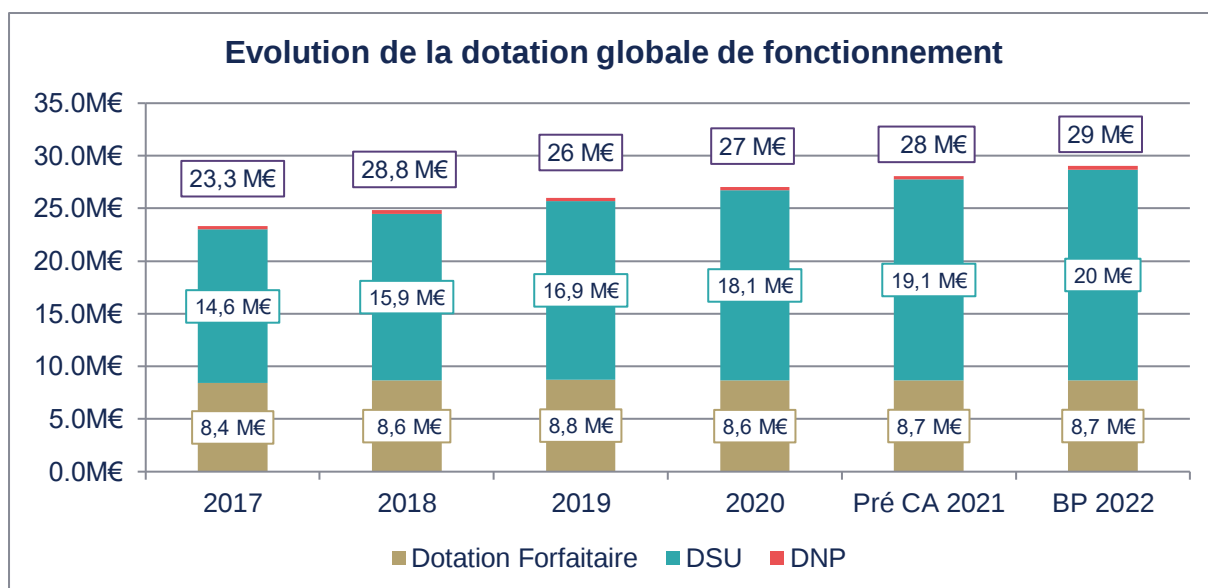
- La Dotation forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Malgré la hausse de la population, la ville devrait subir cette année encore **l'écroulement de sa dotation forfaitaire** permettant ainsi le financement des hausses de dotations de péréquation décidées par ailleurs. La DF a donc été maintenue stable au BP 21.

Il en est de même pour **la DNP dont l'enveloppe est maintenant figée depuis plusieurs années.**

La ville devrait toutefois bénéficier du nouvel abondement de la dotation de solidarité urbaine décidé par l'Etat dans le cadre de la loi de finance (+95 M€). A ce titre, **la DSU est inscrite en hausse de +4,7% à 20 M€** (contre 19,1 M€ en 2021).

Au global, la DGF de la ville progresse de 3,6% entre 2021 et 2022.



4) DES PARTICIPATIONS EN BAISSÉ DE -11%

Les recettes des partenaires de la ville (Etat, CAF, Département etc...) sont sensiblement en baisse en 2022 (5,92 M€ contre 6,66 M€ en 2021).

Outre la disparition du versement du Bonus Territoire pour le compte d'AVL et de l'OMJA (les fonds seront directement versés aux associations en 2022), les recettes globales de la CAF ont été revues à la baisse par prudence au vu du réalisé 2021.

Par ailleurs, la convention avec la PMI est en cours de renouvellement. Le montant sera réajustée lors d'une prochaine étape budgétaire (pour mémoire il s'élevait à 130 K€ au BP 21).

On notera, enfin, une nouvelle participation de l'Etat dans le cadre de la Cité Educative à hauteur de 212,9 K€.

5) LES AUTRES RECETTES

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » présente une baisse de -10,2% au budget 2022. Cette diminution s'explique par l'arrêt de la DSP sur le marché du Vivier ainsi que la baisse des métrages sur le marché du Centre. Les recettes de redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent ainsi à 50,4 K€ (contre 138 K€ au BP 21).

L'aide du fonds de soutien, inscrite au chapitre 76 « produits financiers », est stable à 1,031 M€.

Le chapitre 77 « recettes exceptionnelles » marque un retour à la normale en 2022 avec une inscription globale de 104,7 K€ (contre 731 K€ en 2021 en raison du solde de la charte de co-développement pour 565 K€).

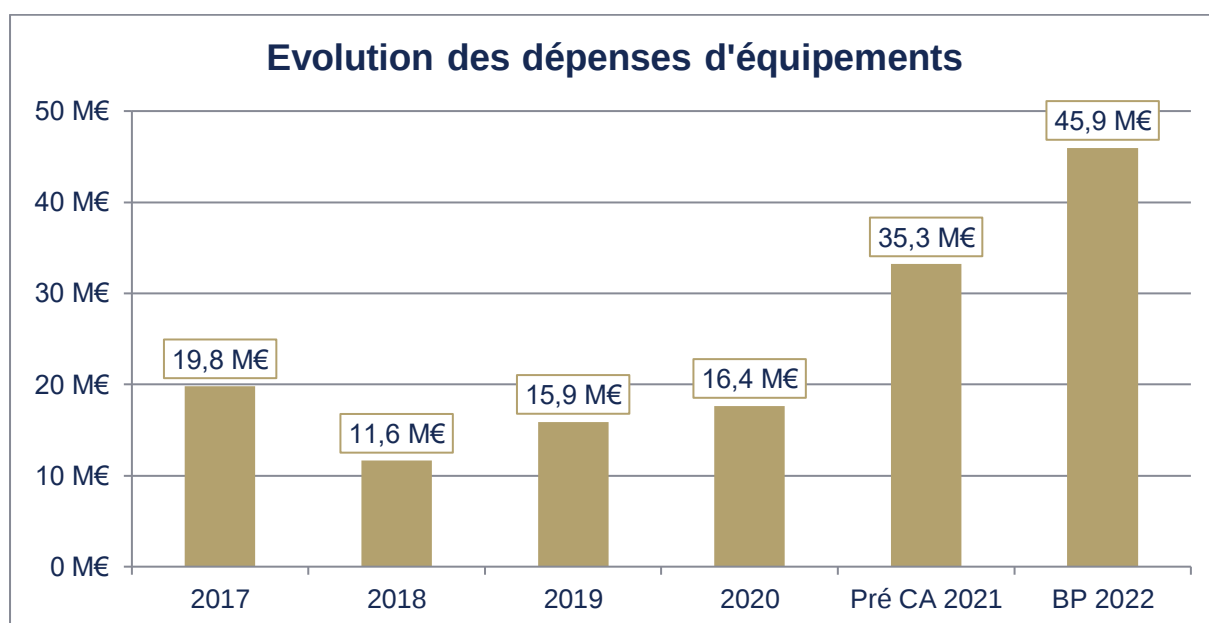
IV) POURSUITE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

a) *Les dépenses d'équipement s'élèvent à 45,9 M€ (ch. 20, 21, 23 et opérations)*

L'exercice 2022 va porter l'entrée en phase opérationnelle des équipements olympiques, ce qui explique cette hausse nécessaire par rapport à 2021. Le centre aquatique du Fort et le gymnase Guy Môquet concentrent à eux seuls près d'un tiers des dépenses d'équipements pour l'exercice, soit 13.9 M€. Le montant total des dépenses d'équipements quant à lui s'élève à **45,9 M€**.

Dans une optique de bonne gestion, les sommes inscrites au budget primitif correspondent aux montants techniquement réalisables sur l'année et pour des projets aboutis. Les reports accumulés depuis plusieurs années sont apurés progressivement.



Pour répondre aux besoins des albertivillariens, la nouvelle municipalité a décidé de décliner ses investissements comme suit :

➤ **Dans le domaine de la sécurité :**

- 491 K€ pour le déploiement de la vidéosurveillance ;
- 112 K€ pour la fin de l'aménagement du nouveau bâtiment de la Police Municipale.

➤ **Dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance :**

- 1,3 M€ pour le groupe scolaire du Fort ;

- 2,4 M€ pour l'entretien des bâtiments scolaires, dont la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), établissant la sécurisation des groupes scolaires en cas d'intrusion ;
- 2,45 M€ pour la rénovation de la crèche Le Maut.

➤ **Dans le domaine du sport :**

- 10,4 M€ pour le centre aquatique du fort ;
- 2,9 M€ pour la rénovation thermique du centre nautique Marlène Peratou ;
- 1,13 M€ pour la rénovation des vestiaires du centre nautique Marlène Peratou ;
- 3,4 M€ pour la rénovation du gymnase Guy Môquet ;
- 495 K€ pour la rénovation de la salle de boxe ;
- 350 K€ pour la rénovation du stade du Dr Pieyre ;

A cela s'ajoute :

- 4,8 M€ budgétés pour les réserves, portage fonciers et opérations d'aménagement ;
- 1,7 M€ pour l'entretien des bâtiments (hors scolaire) ;
- 2 M€ pour le traitement des espaces extérieurs ;
- 1,5 K€ pour le parc informatique ;
- 674 K€ pour le matériel et outillage.

b) L'inscription d'indus de taxe d'aménagement (ch. 10) à hauteur de 500 K€

Lorsque des permis de construire sont annulés il convient de procéder au remboursement de la taxe d'aménagement (TA) indument perçue. A cet effet, la ville a reçu de la part du Trésor Public une demande de rétribution de 270 K€ au titre des indus de taxe d'aménagement. En 2021, cet indu s'élevait à 2,8 M€, par sécurité l'inscription a été ajustée à 500 K€ en 2022.

c) Les travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Ce chapitre est inscrit en baisse au regard du réalisé des années passées (1M€ en 2022 contre 1.5 M€ en 2021). Cette inscription permettra d'intervenir au besoin dans différents immeubles privés, dans le cadre de la mise en place de portes anti-intrusion ou encore de ravalement d'immeubles privés.

Ces dépenses sont réalisées pour le compte de tiers et sont compensées du même montant en recettes via le recouvrement des sommes engagées auprès des propriétaires.

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

a) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une étude attentive afin d'obtenir un maximum de financement extérieur.

Seules les subventions effectivement notifiées peuvent être inscrites au budget. Il ressort ainsi pour 2022 un montant de près de 2 M€ détaillé comme suit :

- Subvention de la région Ile-de-France : 22,5 K€ pour la vidéoprotection ;
- Etat : 1,49 M€ accordés pour le financement de diverses opérations (rénovation de la crèche Le Maut, travaux dans les écoles, construction du Groupe Scolaire du Landy, rénovation des vestiaires du centre nautique Pératou, étude d'impact contrat de ville) ;
- Métropole du Grand Paris : 350 K€ pour les différents travaux de rénovations énergétiques dans les écoles ;
- SIPPEREC : 120 K€ également pour les travaux de rénovations énergétiques dans les écoles.

b) Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

Une enveloppe de 5,9 M€ a été inscrite correspondant principalement à la vente du 95 Félix Faure dont une première partie de la recette sera versée en 2022 (3,5 M€ auxquels s'ajoutent 1,8 M€ de TVA).

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Les recettes liées au FCTVA sont estimées à 1,7 M€.

Par ailleurs, compte du réalisé 2021, la taxe d'aménagement a été réévaluée à 2 M€ (contre 1 M€ en 2021 en raison de la crise sanitaire).

3) UN RECOURS A L'ENDETTEMENT MAITRISE

	BP 2021	BP 2022
Evolution du niveau d'endettement	(990 780)	9 942 529
Remboursement de la dette (hors refinancement)	10 718 659	10 556 019
Emprunt nouveau	9 727 879*	20 498 548

** Ce montant correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget 2021. La ville n'a finalement pas eu besoin de recourir à l'emprunt l'année dernière et a ainsi pu se désendetter de 10,72 M€.*

Les dépenses d'équipement prévues au BP 2022 progressent fortement (45,9 M€ contre 35,3 M€ en 2021) afin d'assurer la construction de nouveaux équipements ainsi que la

rénovation des structures déjà existantes qui accuse un retard important. Cette année marque également l'entrée en phase travaux des équipements olympiques qui représentent à eux seuls 30% de l'effort d'investissement.

Ainsi, le recours à l'emprunt pour financer ce programme d'investissement ambitieux paraît cohérent après plusieurs années de désendettement (-53,1 M€ d'encours de dette entre 2016 et fin 2021). Cet endettement maîtrisé permet également à la municipalité de maintenir ses ambitions de changement sans pour autant rehausser les taux de fiscalités et les tarifs des familles.

Les choix assumés d'engager de nouvelles dépenses au budget 2022 n'entravent pas la bonne gestion financière de la ville qui présente un ratio de désendettement performant à 5,2 ans (avec un seuil d'alerte à 10 ans).